Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Québec

Évaluation de la pratique professionnelle en soins infirmiers
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

NOM DE L'AUDITRICE : _____

DATE DE L'AUDIT : _____

Répondre aux critères en vous référant à la légende suivante:
Oui = 1, Non = 0, Sans objet = s.o.

CHSLD	No dossier	Date du PII	Réponse à la question secrète	ÂGE	1 Pour chaque nouvelle détermination du PII, la réponse à la question surprise est inscrite sur le formulaire dédié	2 Si la réponse à la question surprise est "Peut-être", la date prévue de la réévaluation est inscrite à l'endroit indiqué au formulaire de repérage	3 Si la réponse à la question surprise est "Non", l'échelle de performance pour patients en soins palliatifs (PPSv2) est complétée et le score est inscrit à l'endroit approprié	3.1 Indiquer le score selon l'échelle de performance (PPSv2)	3.2 Si la réponse à la question surprise est "Non", une note au dossier témoigne que le niveau de soin a été discuté avec l'usager, la famille ou les proches	4 Pour les usagers capables de le compléter, l'évaluation des symptômes est réalisée à l'aide du formulaire dédié (ESAS-R)	4.1 Si l'usager est incapable de compléter l'ESAS-R, cette incapacité est fondée	5 En présence de douleur détectée lors de l'évaluation des symptômes chez un résident capable de répondre aux questions, le PQRSTUV et le thermomètre de la douleur sont complétés	6 Pour les usagers non communicants, lorsqu'une douleur est suspectée, le PACSLAC est complété	7 La compréhension de la situation actuelle par la famille est documentée	8 La compréhension de la situation actuelle par la famille est documentée	8.1 Si absence de famille, une note indique que le représentant légal a été contacté.	9 Des directives pertinentes associées au constat sont présentes aux PTI	9.1 Des directives pertinentes associées au constat sont présentes aux PTI	10 Le niveau de soins indiqué est approprié à la condition de l'usager

COMMENTAIRES (Inscrire le numéro de dossier ainsi que le numéro du critère auquel fait référence le commentaire)